

Les nouvelles de janvier 2021

caméras de Marcillac et Nauviale : un référendum local est nécessaire (voir point 1)

« Nos enfants ont plus besoin d'attention(s) que d'applications »
(Conseil Départemental de l'Aveyron... janvier 2021)

« (...) Faute d'alternative à l'informatisation à marche forcée du dossier médical et social, nous, professionnelles de PMI et CSS, avons décidé :

- de ne pas informatiser les dossiers médicaux et sociaux papiers déjà existants
 - de garder et de continuer d'utiliser le dossier papier
 - de ne pas scanner les examens médicaux
 - de ne pas saisir informatiquement les ordonnances
 - de ne pas saisir informatiquement les comptes-rendus d'entretien
- de ne pas saisir informatiquement de statistiques qui ne sont pas anonymisées
- d'utiliser autant que faire se peut, nos agendas papier et anciens emplois du temps informatisés ou pas (...) »

(Intersyndicale de Seine-Saint-Denis Sud territoriale, SNU-Ter, UNSA-Ter, CFDT, en lutte contre le fichier-logiciel Nova qui mettra en réseau internet les agendas, un dossier « patient/usager » nominatif comportant les actes médicaux, difficultés sociales diverses et numéro de sécu...)

« Je refuse de croire que je pourrai donner des cours en parlant à mon ordinateur car donner un cours c'est une relation pas seulement avec une personne (...) c'est une relation avec un collectif (...) avec un tissage extrêmement subtil de contenu intellectuel et de contenu affectif (..) en retour les élèves modifient considérablement l'enseignant (...) on déroule quelque chose de complètement figé (derrière un écran) créant des phénomènes d'addiction et toutes sortes de troubles complètement aberrants (...) mais il fallait être au plus prêt de ce qu'était la culture étudiante. Pour moi la culture étudiante c'est lire (...) la première chose à faire c'est donner des contenus écrits (papier) (...) et puis on envoi une captation audio (...) c'est beaucoup moins asservissant que d'être en permanence devant son téléphone (...) pour faire cela il fallait ne pas obéir aux plans de continuité pédagogique (...) on a perdu complètement la main sur notre liberté pédagogique (...) ce virage numérique c'est un projet politique (...) les universités américaines sont en train de s'effondrer du fait de ce virage numérique car cela déplaît à leurs clients qui sont les étudiants »

(Barbara Stiegler, philosophe « Comment s'engager en pandémie ? » <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-idees/comment-sengager-en-pandemie-avec-barbara-stiegler>)

« Un chiffre étonnant, en 2013, 62 % des gens pensaient que l'on allait vivre mieux grâce à la technologie et à la science. On a perdu 12 points en 7 ans, aujourd'hui c'est seulement une petite moitié, c'est 50 % des gens qui croient à la science et à la technologie pour vivre mieux, il y' a une vraie évolution ». Le journaliste : « 58 % pensent que les scientifiques dépendent d'intérêts privés, cela grimpe de 12 points en 7 ans »

(Olivier Babet, président de l'Institut Sapiens entretien dans le 13-14 de France Inter

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-13-14/le-13-14-10-decembre-2020>)

« Notre cerveau a appris à accorder une attention particulière à l'humain. Si vous voyez un humain à travers un écran, ce n'est pas le même engagement cérébral. Vous pouvez faire un effort, mais c'est plus fatigant (...) Notre cerveau ne le vit pas pareil. Lorsqu'un humain est exclu du groupe, les zones qui s'activent dans le cerveau sont, pour une bonne part, les mêmes zones que celles de la douleur physique. On est très dépendant des humains pour notre équilibre mental et émotionnel. On a besoin de vrais rapports avec des vraies gens. Ce que nous montre le confinement, ce n'est pas que c'est extraordinaire de faire des

téléconférences, ce sont les limites de l'exercice. S'il y a une explosion des troubles psychiques chez les gens, ce n'est pas simplement parce qu'ils sont obligés de rester chez eux, c'est parce qu'ils sont privés de contacts humains. En enlevant l'humain, on crée un stress important pour le cerveau et pour l'individu ».

(Michel Desmurget, chercheur au CNRS et auteur du livre « La fabrique du crétin digital » <https://www.20minutes.fr/arts-stars/culture/2927963-20201211-teletravail-confine-ecrans-participant-diminution-capacites-reflexion-selon-michel-desmurget>)

« Il est temps de faire le lien entre notre addiction aux smartphones et la destruction des services publics.
(...)

Avec le smartphone, on renonce définitivement à être maîtres de notre existence. On sous-traite notre vie, on la délègue à de grandes organisations bureaucratiques et marchandes. Ça touche jusqu'à la sexualité, la reproduction, l'intimité. Ces organisations ont besoin de plus en plus d'informations sur nous. Elles profitent de toutes les traces qu'on laisse sur internet par nos navigations quotidiennes. Mais on observe face à ce phénomène une forme de passivité, et même d'adhésion et de fascination ».

(Matthieu Amiech, éditeur des éditions La Lenteur <https://reporterre.net/Des-humains-plutot-que-des-machines-usagers-et-cheminots-contestent-la-numerisation-des> et <https://reporterre.net/Matthieu-Amiech-le-Numerique-devient-le-coeur-de-la-catastrophe-ecologique>)

La Cour d'Appel de Bordeaux en septembre 2020 affirme que le Linky n'est en rien obligatoire (nous surlignons) :

« La cour souligne ensuite que **« contrairement à ce qu'affirme la société Enedis, aucun texte légal ou réglementaire, européen ou national n'impose à Enedis société commerciale privée, concessionnaire du service public, d'installer au domicile des particuliers des compteurs Linky, qui entrent certes dans la catégorie des compteurs intelligents ou communicants, c'est-à-dire pouvant être actionnés à distance, mais n'en sont en réalité qu'un modèle »**. Autrement dit, le Linky est le résultat d'un choix technico-commercial qui ne saurait être imposé à l'abonné. La cour avait préalablement relevé que les dispositions de la directive 2009/79/CE ne mettent à la charge des abonnés aucune obligation d'accepter son installation. Ce à quoi il faut ajouter que le droit français de l'énergie n'institue aucune servitude de compteur à la charge des abonnés (O. Cachard, L'exposition aux ondes électromagnétiques : LexisNexis, 2020, § 571). **Le refus de la pose d'un compteur communicant n'est donc nullement constitutif d'un prétendu délit d'entrave au réseau.**

(Maître Olivier Cachard, juriste international, auteur du livre « Le droit face aux ondes électromagnétiques » Lexis Nexis 2016 : <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Attachment.pdf>)

« Il s'est constitué un mythe très fort qui court jusqu'à aujourd'hui : en usant des technologies, des téléphones portables et internet, nous serons davantage mobiles, nous allons faire valoir davantage d'autonomie, d'autosuffisance, et que nous pourrions nous lover avec beaucoup de bonheur et de maîtrise dans l'idéologie de l'autoentrepreneuriat de soi (...). Les logiques de l'ultraresponsabilisation de soi (...) parallèlement à l'adoption de politique libérale, du recul du principe de la solidarité, (que) le salariat se défaisait au profit d'un état de précarisation croissante, (les réseaux sociaux) ont donné point d'appui à l'illusion que les technologies pourraient nous rendre davantage maître de nous-mêmes (...) cette asymétrie entre le verbe (des réseaux sociaux) et l'action (...) des flot de paroles qui ne produisent rien (...) Aujourd'hui, nous vivons une prédominance du verbe qui ne fait que nous renvoyer à notre impuissance (...) il y a l'expérience de l'impuissance par l'expression des colères (...) cela peut produire toute cette brutalisation (...) une forme de psychiatrisation de la société, des souffrances sont légitimes mais sans trouver des issues possibles ».

(Eric Sadin : "Nos psychés sont marquées par des désillusions successives" <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-idees/eric-sadin>)

Bonjour,

en préambule, quatre informations :

*Clairvaux, Marcillac et Valady ont refusé le projet Wifi publique :

<https://www.centrepresseaveyron.fr/2021/01/17/marcillac-le-collectif-du-vallon-marteleson-opposition-au-deploiement-des-bornes-de-wifi-public-9317080.php>

Et Clairvaux a mis en place une commission citoyenne sur les antennes-relais.

*Avec Maître JS Boda, nous venons de lancer une troisième procédure en justice contre le Syndicat d'énergie aveyronnais (SIEDA) en saisissant la CADA, étape avant le Tribunal Administratif. Ceci afin d'obtenir, entre autre, un compte-rendu sur les causes de l'incendie d'un compteur dans un Kébab de Millau en septembre dernier :

<https://ccaves.org/blog/communiqués-de-presse-procedures-en-justice/>

Nous avons mis le SIEDA en demeure :

« - d'intervenir en urgence en diligentant immédiatement un contrôle des conditions dans lesquelles le départ d'incendie du jeudi 3 septembre 2020 a pu se produire ;

- à défaut d'imposer au concessionnaire le respect des dispositions précitées de l'article R. 323-33 du Code de l'énergie dans le cadre du déploiement des ouvrages susmentionnés et de rendre public la voie choisie pour ce faire afin de rassurer les usagers sur leur sécurité ;

- de rendre public et de me communiquer le compte-rendu remis par la société Enedis sur le fondement de l'article R. 323-38 du Code de l'énergie précisant les causes et les conséquences constatées de l'événement ainsi que les actions correctrices qui ont été conduites ou à défaut d'expliquer l'absence de ce compte-rendu ».

***Aussi nous soutenons l'appel à manifester le samedi 30 janvier à Rodez à 10h30 contre le projet de loi de Sécurité Globale**, manifestation initiée par la Ligue des Droits de l'Homme :

« L'article 24 de la loi Sécurité globale ne vise pas à protéger les policiers, mais bien les violences policières. Et la surenchère sécuritaire du gouvernement ne s'arrête pas là. D'autres dispositions de la loi visent à permettre à l'État et à sa police d'accroître le contrôle sur la population (articles 21 et 22), à travers des outils de surveillance (tels les drones et les caméras-piétons), utilisables en manifestation ou lors de contrôles d'identité ».

* Enfin le premier arrêté anti-5G a été pris à Fontenay-sous-bois !

En version modifiable ici :

https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Fontenay-sous-boisMoratoire5g261120_texte.docx

Nicolas Bérard, journaliste à L'Age de Faire, recense toutes les délibérations anti-5G ici :

<https://refuser-compteur-linky.fr/liste-des-communes-opposees-a-la-5g/>

Au sommaire :

1- Contre les caméras de Marcillac et Nauviale, regardez le documentaire de France 5 « Fliquez-vous les uns les autres ».

2- Le gouvernement veut installer des "QR codes" dans les lieux accueillants du public : les cafés, restaurants, administrations ? Article RMC-BFM et RTL

Téléphonie, onde et santé

3- « Le Livre noir des ondes », indispensable ouvrage par les Pr Le Ruz (expert international), Belpomme, et Maîtres Cachard (juriste international) et

Lafforgue.

4- Diplomates malades à cause des ondes de la téléphonie : « Syndrome de La Havane » : l'origine du mal mystérieux se déplace de Cuba à Moscou, article Le Monde

5- Un I-phone 12 peut arrêter un stimulateur cardiaque

6- "Clic, clic, clic" : des supermarchés entièrement automatisés via la 5G en Suède. Article Canard Enchaîné

7 - 5G : les téléphonistes assiègent les villes ! Article Canard Enchaîné

Écrans et désastre de l'école numérique

8- Conseil Départemental de l'Aveyron : « Écrans invasifs, les enfants en première ligne (...) d'un certain point de vue c'est l'écran qui nous regarde » N° janvier février/2021

9- L'école doit être un espace de désintoxication numérique, article Le Monde

10- La numérisation de l'école est nuisible aux enfants et à l'environnement, Reporterre, tribune collective de Lèves Les Yeux, cosignée par le collectif

11- Courrier d'un collectif de parents d'élèves contre la mise au télétravail de leurs enfants

12- Télétravail confiné : « Les écrans participent à la diminution de nos capacités de réflexion », selon Michel Desmurget de l'INSERM, article 20 Minutes

Linky et Cie

13- Compteurs Linky: les inflammables omissions d'Enedis, article Médiapart

14- «Des étincelles sortaient du compteur Linky» : une famille réchappe d'un incendie à Corbeil-Essonnes, article Le Parisien

15- Contre le projet de scission d'EDF, une montagne de compteurs Linky jetés devant le siège de La République en marche : les incendies et l'abbération écologique dénoncés par les agents d'Enedis. Articles France info et Le Parisien

16- Jugement de la Cour d'Appel de Bordeaux : le Linky non-obligatoire, explication par Maître Cachard

17- Cour constitutionnelle de Belgique : les électrohypersensibles protégés contre les compteurs communicants.

18- Linky. À Tours, une femme malade obtient le retrait de son compteur par la justice

19 - Victoire contre Linky : un compteur classique remis par Enedis. Le changement d'abonnement n'implique pas la pose d'un Linky, explication par Stéphane Lhomme.

Techno-libéralisme numérique

20- « Le cerveau des Chiliens ne sera ni hacké ni manipulé » : le Chili pionnier en « neurodroits »

21- Simulmatics : le big data au service de la manipulation politique 50 ans avant Facebook

.....

1- Contre les caméras de Marcillac et Nauviale, regardez le documentaire de France 5 « Fliquez-vous les uns les autres ».

Disponible jusqu'au 4 février :

<https://www.france.tv/france-5/le-monde-en-face/2104305-fliquez-vous-les-uns-les-autres.html>

Il y a un débat qui suit le doc

Michel Henry, coauteur du documentaire

- Laurence Budelot, maire de Vert-le-Petit (Essonne)
- Olivier Tesquet, journaliste à Téléràma, spécialiste du numérique
- Martin Drago, juriste, La Quadrature du Net (association de défense des libertés numériques)

<https://www.france.tv/france-5/le-monde-en-face/2168885-fliquez-vous-les-uns-les-autres-le-debat.html>

Nous demandons à ce qu'un référendum soit organisé sur l'installation de 4 caméras prévues à Marcillac- pour régler les incivilités de tri... mais aussi pour filmer l'entrée de l'école maternelle.

Nous dénonçons le choix de la majorité d'installer des caméras suite à une année de confinement de la démocratie locale lors de laquelle les conférences, les réunions de citoyens y compris dans les cafés par exemple, n'ont pu et ne peuvent toujours pas se tenir. Il s'agit d'une faute qui restera dans la mémoire de la commune.

Nous suggérons d'écrire et de saisir vos élus.

2- Le gouvernement veut installer des "QR codes" dans les lieux accueillants du public : obligation de se biper dans les cafés, restaurants, administrations ? Article RMC-BFM et RTL

https://rmc.bfmtv.com/emission/le-gouvernement-va-rendre-obligatoire-les-qr-codes-dans-les-lieux-accueillants-du-public-2029812.html?fbclid=IwAR2y2bfrf04PFh-YEZceo2UujL3Gtpsd3ZHDr7o-UBcKe_eRNse9kshVVP4

(...) Un temps évoqué, la décision est actée: le gouvernement va rendre obligatoire l'installation de "QR codes" dans les lieux accueillant du public. Sont ainsi concernés tous les bars, tous les restaurants et les salles de sport. Les Maisons France Service seront également équipées prochainement.

L'objectif est clair: les clients ou usagers devront scanner ces codes avec leurs smartphones et remplir leurs informations (identité et numéro de téléphone, notamment). Ce dispositif est amené à devenir une alternative aux "cahiers de rappel" physique qui servaient jusqu'alors à enregistrer la

présence dans certains lieux publics considérés à risques par les autorités.

Le gouvernement vise principalement les lieux à risque élevé de contamination. "C'est un gros chantier pour permettre la réouverture de ces lieux fermés depuis longtemps" nous confirme le cabinet du secrétaire d'Etat chargé du Numérique, Cédric O.

RTL précise que cela ne sera pas obligatoire : « *Le gouvernement veut pouvoir suivre la formation des clusters à la réouverture des salles de sport et des restaurants via TousAntiCovid. Le scan de QR codes ne sera pas obligatoire mais les clients des lieux les plus à risque devront au moins se signaler sur les cahiers de rappel (...) Joint par RTL, le cabinet du secrétaire d'Etat au Numérique Cédric O indique que la mesure vise en particulier les bars et les restaurants, dont la réouverture n'est pas envisagée avant plusieurs semaines* »

<https://www.rtl.fr/actu/sciences-tech/coronavirus-comment-vont-fonctionner-les-qr-codes-a-l-entree-des-lieux-publics-7800955297>

Téléphonie, onde et santé

3- Le Livre noir des ondes, indispensable ouvrage, par les Pr Le Ruz, Belpomme, et Maîtres Cachard (juriste international) et Lafforgue.

<https://lelivrenoirdesondes.fr/>

"Cette expertise scientifique collective validée au plan international met fin aux controverses qui ébranlent nos sociétés sur la dangerosité des ondes électromagnétiques.

Tout d'abord, elle s'adresse à tous, en premier lieu aux malades, c'est-à-dire ceux atteints d'électrohypersensibilité, ou encore de cancer, de maladie d'Alzheimer, de maladies du système nerveux ou du cœur, ou même d'infertilité, pour lesquels un effet nocif des ondes électromagnétiques a été mis en évidence, afin qu'ils prennent les précautions nécessaires ; mais elle s'adresse aussi aux bien-portants pour qu'ils se protègent et protègent leurs enfants et petits-enfants des impacts des ondes issues des téléphones portables, DECT, Wifi, ... et de la 5G !

Ensuite parce qu'émanant de médecins et de scientifiques reconnus dans le monde pour la qualité de leurs recherches, et réalisée en se basant sur les critères de causalité préconisés par l'OMS, cette expertise apporte pour la première fois la preuve que nombre de nos maladies et problèmes de santé sont bien en partie causés par les ondes qui nous entourent, et que celles-ci altèrent la faune et la flore de notre environnement, contribuant ainsi à une perte de biodiversité irrémédiable.

En cas d'exposition chronique, ces ondes sont aussi responsables de déficits immunitaires, pouvant causer la propagation des virus et leurs mutations, tant chez les animaux que chez l'homme, et ainsi pourraient avoir été l'une des causes initiales de la pandémie de Covid-19 en Chine à Wuhan en raison du développement de la 5G. Si tel était le cas, la maîtrise de cette pandémie et des autres à venir deviendrait extrêmement problématique.

Enfin, dernier point, loin de fustiger le progrès dans son ensemble, lorsqu'il est réellement utile au bien commun et donc aux peuples, ce livre offre des solutions aux plans sanitaire et environnemental, des informations aux médecins et professionnels de santé pour prendre en charge les malades, comme des arguments aux juristes pour plaider contre ce qui constitue aujourd'hui un véritable crime de santé publique : le développement imposé de la 5G et le manque de reconnaissance de ses conséquences extrêmement graves.

Au total, fruit de l'analyse objective de plusieurs milliers d'articles scientifiques, ce livre est un guide à l'usage de tous pour se soigner, se protéger et se défendre dans un contexte de dénigrement et de tromperie généralisée."

Les auteurs :

- Dominique Belpomme, Professeur de cancérologie au Centre Hospitalier Universitaire Necker-Enfants malades
- Olivier Cachard, Avocat à la Cour, Professeur agrégé des facultés de Droit
- Philippe Irigaray, Docteur ès Sciences en Biochimie
- François Lafforgue, Avocat au Barreau de Paris et Docteur en droit
- Gérard Ledoigt, Professeur émérite de Biologie à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand
- Pierre Le Ruz, Docteur d'État en physiologie
- André Vander Vorst, Physicien, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain (Belgique)

4- Diplomates malades à cause des ondes de la téléphonie : « Syndrome de La Havane » : l'origine du mal mystérieux se déplace de Cuba à Moscou, article Le Monde

Aussi, quant à l'attaque de l'Ambassade des Etats-Unis à Moscou dans les années 70 via des ondes de téléphonie à des puissances courantes de nos jours, voir les extraits de notre pétition :

« 1,9 V/m en moyenne et jusqu'à 3,8 V/m à des fréquences utilisées aujourd'hui par la téléphonie, les normes françaises étant de 41 à 61 V/m...

Ces puissances subies par l'Ambassade sont courantes de nos jours, puisque les points atypiques selon l'ANFR sont ceux qui dépassent 6 V/m et qu'un portable ou un DECT en fonctionnement dépassent allègrement, et le plus souvent, ces valeurs subies par l'Ambassade ».

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/5g-abord-testee-pendant-15-ans/92485>

https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2020/12/08/syndrome-de-la-havane-l-origine-du-mal-mysterieux-se-deplace-de-cuba-a-moscou_6062550_4832693.html

« C'est la fin d'un mystère. Enfin, presque. Entre 2016 et 2018, une cinquantaine de diplomates américains et canadiens, ainsi que des membres de leurs familles, ont souffert de fortes migraines, d'acouphènes, de troubles visuels et cognitifs ou de problèmes d'équilibre et de vertiges. Washington et Ottawa n'ont pas réussi à établir la cause de ces troubles, et l'administration Trump a refusé de s'exprimer publiquement sur le sujet. Chacun y est allé de son interprétation pour expliquer ces phénomènes désormais connus sous le nom de « syndrome de La Havane » : certains

y ont vu des attaques acoustiques, d'autres ont évoqué le bruit de grillons qui s'accouplent bruyamment, ou l'effet d'un pesticide utilisé pour détruire les moustiques porteurs du virus Zika, quand ce n'était pas un trouble psychologique résultant de la vie dans l'environnement stressant des ambassades installées dans des pays hostiles.

Sollicitée par le département d'État, l'Académie des sciences de Washington a rendu en août un rapport sur ce « syndrome » qui a été rendu public le 5 décembre, à la demande de sénateurs américains. Sur près de 80 pages, un comité réunissant dix-neuf spécialistes couvrant les champs de l'audition, des maladies neurologiques, etc., explique que « **l'énergie de radiofréquence dirigée et pulsée** » est « **le mécanisme le plus plausible** » pour expliquer ce phénomène.

Vertige postural-perceptif persistant

Au moins 45 de ces personnes alors présentes à Cuba ont été évaluées ou traitées au Center for Brain Injury and Repair de l'université de Pennsylvanie, où les médecins ont estimé qu'ils avaient subi une lésion cérébrale de source externe. A partir de leurs récits – sensation de douleur, de pression, de bruit venant d'une direction particulière ou se produisant à un endroit précis d'une pièce –, les chercheurs ont déterminé qu'il ne pouvait s'agir que de sources d'énergie à micro-ondes courantes, comme celles émanant d'un téléphone portable.

Mais, parce qu'il y a un « mais », l'Académie des sciences souligne qu'il y a des failles dans son rapport. Les patients ne signalent pas tous les mêmes symptômes et la variabilité des incidents laisse ouverte l'influence possible de « facteurs psychologiques et sociaux ». Elle ajoute que certaines victimes pourraient être atteintes d'un état appelé « vertige postural-perceptif persistant », un trouble du système nerveux qui produit une sensation prolongée de vertige ou d'instabilité.

Enfin, l'Académie souligne qu'elle a été dans l'impossibilité d'accéder à tous les travaux de recherche, certains étant classifiés. Ce que ne manque pas de souligner le département d'Etat dans un communiqué publié après la publication du document rappelant que divers facteurs « limitent la portée du rapport », sans toutefois « en diminuer la valeur ».

Du syndrome de La Havane à la main de Moscou

Surtout, ce « syndrome de La Havane » a aussi été observé ces dernières années par des diplomates américains et des agents de la CIA à... Canton et Moscou, rapportent le New York Times et le magazine GQ. Des officiers de la CIA en déplacement pour discuter de la lutte contre les opérations secrètes de la Russie avec les services de renseignement étrangers, ont rapporté les mêmes phénomènes. Et, graduellement, les soupçons se sont déplacés de La Havane vers Moscou.

Si l'Académie des sciences ne désigne pas de responsable, il faut lire ses conclusions entre les lignes. Elle rappelle que « d'importantes recherches » ont été menées sur la technologie des radiofréquences pulsées « en Russie/URSS », et que des « militaires des pays communistes ont été exposés à des radiations de micro-ondes ».

Ainsi, en 1979, le New York Times rapportait que l'URSS avait cessé de « bombarder » l'ambassade américaine à Moscou de micro-ondes, afin de faciliter une rencontre entre le président américain Jimmy Carter et Leonid Brejnev, le secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique. Dans un document datant de 2014, cité par le quotidien new-yorkais, la NSA évoquait une arme micro-ondes utilisée par un « pays hostile », qui ne serait autre que... la Russie.

Fidèle à sa tradition, Moscou a nié toute implication. Fin août 2017, Maria Zakharova, porte-parole du ministère russe des affaires étrangères, qualifiait toute insinuation concernant le rôle de Moscou d'« absolument absurde et bizarre ». Un an plus tard, le porte-parole de l'ambassade de Russie à Washington parlait « d'hystérie collective ».

Mais si en représailles au « syndrome de La Havane » l'administration Trump a expulsé des diplomates cubains, histoire de détricoter un peu plus l'héritage diplomatique de Barack Obama,

elle n'a pas réagi lorsque des diplomates et des agents de renseignement ont été pris pour cible à Canton ou à Moscou. Pour ne pas entraver les négociations commerciales avec la Chine ou remettre la question de l'ingérence russe qui reste attachée à la présidence Trump, suppute le New York Times.

Si tous les regards sont braqués vers Moscou, Pékin n'est pas en reste. **Lors d'affrontements avec des soldats indiens, l'armée chinoise aurait utilisé des armes à micro-ondes pour repousser ses adversaires**, rapporte le Times. Mark Lenzi, un agent de sécurité diplomatique atteint du « syndrome de La Havane » alors qu'il travaillait à Canton au début de 2018, critique le comportement du département d'Etat, qui a nié et dissimulé « des faits scientifiques et médicaux gênants ». Lui et d'autres victimes se demandent désormais quelles suites le président élu Joe Biden et son candidat au poste de secrétaire d'Etat, Antony Blinken, donneront à ce rapport dans lequel l'Académie des sciences s'interroge sur la capacité du gouvernement américain à détecter et à contrer ces attaques.

Lire aussi Quel est le mal mystérieux dont souffrent les diplomates américains à Cuba ?

5- Un I-phone 12 peut arrêter un stimulateur cardiaque

<http://ace-hendaye.over-blog.fr/2021/01/un-iphone-12-peut-arreter-un-stimulateur-cardiaque-simplement-en-etant-a-proximite.html>

Selon l'étude, publiée dans la revue Heart Rhythm

[https://www.heartrhythmjournal.com/article/S1547-5271\(20\)31227-3/fulltext](https://www.heartrhythmjournal.com/article/S1547-5271(20)31227-3/fulltext)

(...)

Une fois que l'iPhone (12) a été placé près du défibrillateur implanté sur la partie gauche de la poitrine, on a constaté une suspension immédiate des thérapies du défibrillateur implanté, qui a persisté pendant toute la durée du test », peut-on lire dans le document. « Cela a été reproduit plusieurs fois avec différentes positions du téléphone au-dessus de la poche ».

(...)

« Nous soulevons ainsi un important problème de santé publique concernant la nouvelle génération d'iPhone, qui peut potentiellement inhiber la thérapie vitale d'un patient, en particulier lorsque le téléphone se trouve dans les poches supérieures », concluent les chercheurs.

6-"Clic, clic, clic" : des supermarchés entièrement automatisés via la 5G en Suède. Article Canard Enchaîné

« La bonne nouvelle nous arrive de Suède. Des mini-supermarchés s'y installent partout. Entièrement automatisés. Pas un seul humain. Dans les campagnes désertes, c'est fête. On arrive devant une sorte de mobil-home en bois vachement sympa. Sur son smartphone, on clique sur l'icône "Ouvrir la porte". La porte s'ouvre. Puis sur "Start shopping". On remplit son panier. Plus de cinq cents articles sont à disposition. (...) On paye avec le smartphone, évidemment. Et on repart en bagnole (électrique, bien sûr). C'est génial. Fini, l'épicerie tradi avec l'épicier qui risque de vous refile le covid, fait la gueule, n'a pas la monnaie et ferme la porte juste à l'heure où vous avez besoin de sel. Déjà en France, les grandes enseignes multiplient discrètement leurs magasins sans caissières ("Le Parisien"2/1). Bientôt, ce sera la norme. Plus personne ne pourra râler contre la

désertification et l'abandon ds campagnes. La poste est fermée? Envoyez un mail. Plus d'hôpital? Le télé-médecin est à votre service. Ni cinéma ni théâtre? Sur l'écran, il y a tout. Plus de bistrot, plus de restos? Les e-apéros ne sont pas faits pour les chiens. Pas d'agence bancaire? Il n'y a plus que Marc Schwartz, le patron de la Monnaie de Paris, pour défendre le liquide en prétextant qu'il est un "bien public" anonyme (donc sans flicage) et gratuit (alors que tout appli de paiement a un coût). Tout sera enfin connecté et numérisé. Grâce à quoi? Grâce à la 5G. Laquelle est, contrairement à ce que prétendent les obscurantistes, bonne pour la planète : "La 5G est un progrès pour l'environnement" clame en gros titre dans le "JDD" (10/1) Stéphane Richard, le PDG d'Orange. A tout ceux qui prétendent qu'elle est affreusement énergivore et polluante, et pas forcément bonne pour la santé, le PDG Richard ne craint pas d'affirmer à visage découvert : "A titre personnel, l'obscurantisme me dérange beaucoup." et d'asséner cet argument chiffré : "Une tonne de CO2 dépensée pour le numérique, c'est 10 tonnes de CO2 qui ne sont pas utilisées partout ailleurs." Carrément? Et d'en dégainer un autre : "L'impact écologique entre une réunion physique et une réunion en visio est réduit dans un rapport de un à cent." Sans doute va-t-il dans un sauna pour tenir ses réunions physiques...Extasions-nous. Grâce à cet homme des lumières, on va pouvoir supprimer "toutes les réunions physiques"! Ne plus faire que du télé-travail. Du télé-enseignement. Du télé-loisirs. Et la planète nous dira merci. Mais dépêchons-nous : "La France part avec près d'un an et demi de retard dans le déploiement de la 5G. Il est difficile de savoir aujourd'hui si elle le rattrapera." Espérons que si. Cher Stéphane Richard, mettez les bouchés doubles! Depuis le temps que l'on attendait le retour des jours heureux. Ils arrivent enfin ».

Jean-Luc Porquet, Le Canard Enchaîné, 13/1/21

7 - 5G : les téléphonistes assiègent les villes ! Article Canard Enchaîné

« Les opérateurs de télécom, qui ont déboursé 2,78 milliards d'euros pour acheter les licences de la 5G ont réussi à installer des antennes dans presque toutes les villes de France. Quitte, pour les plus récalcitrantes, à pratiquer l'encercllement... A Marseille, pourtant gérée par une réticente coalition-socialo-écolo, Orange a planté ses banderilles. Selon les dernières données publiées le 16 décembre par l'ARCEP (le gendarme des télécoms), le groupe a branché des antennes sur 117 sites de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont une bonne moitié dans la cité fosséenne. "Nous nous sommes engouffrés dans la brèche, ricane un ponte de SFR. Au nom de l'égalité de traitement!" Idem à Clermont-Ferrand, où le conseil municipal et le conseil métropolitain ont demandé un moratoire jusqu'à ce que l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail) remette son rapport sur les conséquences pour la santé de la 5G. Résultat? Orange s'est très démocratiquement assis sur ses souhaits. A Lyon, faisant fi des protestations du Vert Grégory Doucet et du moratoire voté par les élus, SFR a lancé ses offres commerciales 5G le 21 décembre. Aucun opérateur, en revanche, n'a encore osé entrer dans Grenoble. Pour l'instant. Comme Martine Aubry à Lille, la parisienne Anne Hidalgo, soucieuse de préserver ses bonnes relations avec les Verts, renâcle. Mais "Paris ne peut pas être la seule capitale européenne sans 5G au moment des jeux olympiques, grince un téléphoniste, cela ferait désordre". Si la ville-lumière reste pour l'heure une grande tâche blanche sur la carte de l'ARCEP, quasiment toutes les communes de la petite couronne ont allumé leur 5G. Dans les arrondissements proches du périphérique, un quart de Paris intra-muros se trouve ainsi déjà déservi. Ou comment concilier haute technologie et diplomatie politique... » (O.B.K. - Le Canard Enchaîné 13/1/21)

Écrans, enfants et désastre de l'école numérique

8- Conseil départemental de l'Aveyron : « Écrans invasifs, les enfants en première ligne (...) d'un certain point de vue c'est l'écran qui nous regarde » N° 232 janvier février/2021

https://aveyron.fr/sites/default/files/documents/MagazineAveyron/aveyron_232.pdf

« En 2021, le Département de l'Aveyron, soucieux de la santé et du bien-être des petits Aveyronnais (ici de 0 à 6 ans) mène une campagne de sensibilisation à la dangerosité des écrans. En effet, si l'on en croit Michel Desmurget, chercheur au CNRS et auteur du livre « La fabrique du crétin digital », « la multiplication des écrans engendre une décérébration à grande échelle ». Celle-ci a des conséquences particulièrement néfastes à court, moyen et long termes sur le cerveau des enfants : pertes de concentration, difficultés notables dans les apprentissages de base (lire, écrire, nommer). Ces effets ont bel et bien été mesurés et constatés chez les jeunes enfants, qu'ils habitent dans l'Ouest américain ou l'Est Aveyronnais (...). Nos enfants ont plus besoin d'attention(s) que d'applications ».

Risques d'un usage abusif des écrans :

- troubles de l'attention
- retard de langage
- absence de sociabilité
- hyperactivité

A 2 ans un enfant perd environ 1000 heures de scolarité par an soit 1 année de scolarité (s'il passe) 3 heures par jour en moyenne devant un écran

A 11 ans un enfant perd environ 1 700 heures de scolarité par an soit 2 années de scolarité d'un collégien (s'il passe) 4,5 heures par jour en moyenne devant un écran

A 16 ans un enfant perd environ 2 400 heures de scolarité par an soit 2,5 années de scolarité d'un collégien (s'il passe) 6,45 heures par jour en moyenne devant un écran

Cathy Rigal, cadre de santé au sein du Conseil Départemental :

« On vit dans un département essentiellement rural doté d'une nature exceptionnelle. Les enfants peuvent être sensibilisés très vite et davantage à la faune, à la flore, à l'environnement en général. En ce sens, nous sommes moins touchés que d'autres par l'invasion des écrans (Mais il faut rester vigilant) Oui, plus que jamais ! Nous avons eu une petite fille de 4 ans, au papa informaticien, qui ne savait pas tenir un crayon ni dessiner un bonhomme. Or il faut réapprendre à jouer avec l'enfant, hors virtuel. Il en a besoin pour ses apprentissages et son développement psychomoteur. Tous ces apprentissages se réalisent à des âges clés et s'ils ne sont pas acquis, ils ne le seront jamais. »

Emmanuelle institutrice : « Je constate depuis quelques années une augmentation des troubles de l'attention. Les enfants sont devenus très visuels. Avec un livre, ils décrochent assez vite, c'est le contraire sur une tablette (...) »

9- L'école doit être un espace de désintoxication numérique, article Le Monde

Par Jean-Pascal Gayant

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/20/jean-pascal-gayant-l-ecole-doit-etre-un-espace-de-desintoxication-numerique_6063987_3232.html?fbclid=IwAR31BDOxfVb3oEZqpVLBOUDE0eDz_FZN3IMKQofccdHGfwus1lxVMFZXY28

« Pour ceux qui ont expérimenté la pédagogie avant et après cette évolution, les enseignements à tirer sont très nuancés : certes la vidéo-projection est un outil formidable pour illustrer certains savoirs (à l'aide de cartes, de photographies, de dessins ou tableaux, de films ou même de musiques), mais elle n'est que d'un piètre secours pour l'enseignement des mathématiques ou de disciplines ayant recours à sa formalisation.

En d'autres termes, le recours à une projection d'informations et de données pré-écrites est plutôt moins bénéfique que l'usage de la craie (ou du feutre) pour écrire les hypothèses, résoudre les équations et illustrer graphiquement les formes fonctionnelles et les ensembles (et leurs interactions).

(...)

Si la tablette numérique est un pis-aller pour les enseignants en mathématiques confinés, elle n'est qu'une trappe à inapprentissage pour des collégiens déjà saturés d'écrans. Pour un collégien, la tablette numérique efface les frontières entre l'univers obsessionnel d'un smartphone surutilisé et le monde des savoirs certifiés, des apprentissages structurés, de la formation fondamentale de l'esprit.

(...)

C'est sans aucune forme de conservatisme ou de technophobie qu'il faut faire de l'école un sanctuaire de la déconnexion. L'école doit être un espace de désintoxication numérique. Elle doit permettre aux adolescents de réapprendre à se concentrer sur un livre ou de mener une recherche dans des documents inertes. Elle doit permettre à l'adolescent de « se poser », de se libérer du carcan de l'hyperconnexion... et accessoirement de retrouver la capacité à comprendre la formalisation et les raisonnements mathématiques ».

Jean-Pascal Gayant est professeur de sciences économiques, membre du Groupe d'analyse des itinéraires et des niveaux salariaux (GAINS), laboratoire de recherche en économie, Le Mans-Université et du Centre de recherche en économie & management (CREM), université Rennes-I.

10- La numérisation de l'école est nuisible aux enfants et à l'environnement, tribune de Lèves Les Yeux, cosignée par le collectif

Pour rappel, une précédente tribune dans Médiapart, Terrestres et Reporterre, initiée par Matthieu Amiech *« Ne Laissons pas s'installer un monde sans contact. Appel à boycott de l'application stop covid »* :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Appel-au-boycott-de-lappli-Stop-Covid.pdf>

<https://reporterre.net/La-numerisation-de-l-ecole-est-nuisible-aux-enfants-et-a-l-environnement>

Tribune :

« Avec le confinement, la numérisation de l'école s'intensifie. Sans débat de fond, soulignent les auteurs de cette tribune, qui rappellent qu'aucune étude n'a démontré les avantages du numérique pour les apprentissages... Ne vaudrait-il pas mieux recruter du personnel éclairé que de river les enfants à des machines ?

Les associations Lève les yeux, Nous Personne et le collectif Surexposition écran (Cose) sont engagés contre la numérisation de l'éducation. La liste de la vingtaine d'associations signataires de leur tribune se trouve en fin de texte.

Cela fait quelques années déjà que nos dirigeants politiques voient dans les écrans l'avenir de l'éducation. Les États généraux du numérique pour l'éducation, les 4 et 5 novembre derniers, ont marqué une étape supplémentaire dans l'avancée de ce projet politique en entérinant toutes les orientations prônées par la EdTech — pour « educational technology » – sans qu'aucune voix dissonante n'y soit entendue.

Après le Plan numérique pour l'école de François Hollande, le passage aux lycées 4.0 en régions Île-de-France et Grand-Est, les tablettes distribuées par les conseils départementaux et régionaux aux élèves un peu partout, l'école élémentaire 4.0 inaugurée dans le Val-d'Oise par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, en septembre dernier, la multiplication d'écrans dès la première année de maternelle... Doit-on s'attendre à voir arriver des tablettes pour bébés à la crèche ?

Pour quelles raisons, au juste, faut-il à tout prix remplacer livres et cahiers – bientôt les enseignants ? – par des écrans ? Comme l'a bien montré la journaliste et essayiste Naomi Klein, une « stratégie du choc » est à l'œuvre de la part des entreprises du numérique à l'heure de la lutte contre le Covid-19. Le confinement et l'enseignement à distance ont donné un formidable coup d'accélérateur à un projet déjà bien pensé, mais encore peu osé.

Pourtant, un nombre chaque jour croissant de parents, d'enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale découvrent avec effroi les effets néfastes de la surexposition aux écrans et refusent que l'école républicaine ne se transforme, elle aussi, en kaléidoscope géant, après nos maisons, nos gares et nos rues. Nos associations se font ici l'écho de ce refus, exprimé à travers deux courriers adressés au gouvernement, aux présidents d'exécutifs locaux et à l'ensemble des parlementaires, restés à ce jour quasi lettres mortes [1].

Les effets délétères de la surexposition aux écrans sont pourtant prouvés

Aucune étude indépendante n'est parvenue à démontrer un effet positif du numérique sur les apprentissages, bien au contraire : l'étude Pisa, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), réalisée en 2015, révèle que les pays qui ont le plus bas niveau scolaire sont ceux qui utilisent le plus les outils numériques. Ô surprise, les humains transmettent mieux le savoir que les écrans.

Les effets délétères de la surexposition aux écrans sur la jeunesse sont constatés partout.

En outre, les effets délétères de la surexposition aux écrans sur la jeunesse sont constatés partout et également documentés par plus de 1.500 études internationales : troubles de l'attention, du

sommeil, des apprentissages, retard de langage, troubles cognitifs, intolérance à la frustration, baisse de l'empathie, violence, cyber-harcèlement, isolement, dépression [2]... L'école doit-elle contribuer à augmenter le temps d'écran, déjà supérieur à la moitié du temps éveillé pour une majorité de collégiens et lycéens ou au contraire offrir un havre de déconnexion ?

Aux États-Unis, dans 45 États sur 50, les enfants n'apprennent plus à écrire

Ce drame sanitaire et éducatif immédiat est aussi une aberration politique à long terme. Comment concilier les ambitions écologiques indispensables à l'heure du réchauffement climatique et l'achat massif d'objets polluants lors de leur fabrication et de leur utilisation ? Pour rappel, le numérique représente, d'après le Shift Project, groupe de réflexion sur la transition énergétique, 3,7 % du total des émissions de gaz à effets de serre. Soit davantage que le secteur aérien [3] – un chiffre en hausse constante, alimenté par la numérisation de l'éducation.

L'argent public dépensé dans des tablettes – près de 2,3 milliards d'euros depuis 2013 [4] –, obsolètes tous les trois ans, ne serait-il pas plus utile, par exemple, dans le recrutement de personnel ou la réparation des écoles vétustes ?

L'argent public dépensé dans des tablettes ne serait-il pas plus utile dans le recrutement de personnel ou la réparation des écoles vétustes ?

Toutes ces raisons poussent de plus en plus de parents d'élèves à retirer leurs enfants de l'enseignement public pour les inscrire dans des établissements privés sans écrans, accentuant ainsi les inégalités sociales. Un phénomène déjà bien ancré aux États-Unis, où les parents de la Silicon Valley paient l'éducation Waldorf sans écran tandis que, dans le public, on n'apprend même plus à écrire dans 45 États sur 50. C'est pourquoi certains territoires français, à l'instar du Loiret, font marche arrière et retirent l'équipement numérique destiné aux enfants.

Une farce démocratique, dans le déni du principe de précaution

Comme pour la 5G, imposée en France en dépit des dangers de l'exposition aux ondes et du coût écologique, qui rendent une majorité de Français sceptiques, c'est la stratégie du bulldozer qui est adoptée. Dans la « voie unique vers le progrès » justement dénoncée par Bruno Latour, l'opposition au « numérique éducatif » est niée. Elle n'a pas été conviée à des États généraux qui rassemblaient avant tout la EdTech et ses promoteurs publics, et dont on se demande bien ce qu'ils avaient de « généraux ».

Comme pour la 5G, le gouvernement confond « révolution » et « putsch », en imposant par le haut des décisions arbitraires au seul profit de secteurs industriels, et dans le déni complet de l'élémentaire principe de précaution et de souci du bien commun.

Nos associations veulent encore croire en l'école publique, gratuite et de qualité, qui ouvre les esprits au lieu de les formater, en la lecture approfondie de textes et en l'écriture manuscrite, alliées de la mémoire, de la réflexion et de l'intelligence. Elles veulent encore croire en une école au sein de laquelle le savoir est transmis non par des machines et des algorithmes, mais par des humains, libres et éclairés.

Liste des associations signataires :

- Lève les yeux !
- CoSE (Collectif Surexposition Écrans)
- Collectif Nous Personne
- TECHNOlogos
- Edupax
- Adikphonia (Journées mondiales sans portable)
- Halte à l'obsolescence programmée (HOP)
- Alerte Écrans
- Sciences critiques
- Green IT
- Collectif Parents unis contre les smartphones avant 15 ans
- AFCIA (Association française contre l'intelligence artificielle)

- Priartem (pour rassembler, informer et agir sur les risques liés aux technologies électromagnétiques)
- Enfance-Télé : danger ?
- Etikya (pour un web plus éthique)
- Attention D.É.F.I.(Attention Dangers Écrans Formons Informons)
- LACUNE (L'Association Contre l'Utilitarisme et le Numérique Éducatifs)
- Chevaliers du web
- Collectif du Vallon (Aveyron) d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels
- Collectif Défense 38 Éducation
- Collectif Écran total – pour un usage raisonné et responsable du numérique dans l'éducation (de Nancy, 54)

Pour les associations désirant signer la pétition Et si l'avenir de l'éducation ne passait pas par les écrans ?, c'est ici :

<https://www.levelesyeux.com/et-si-lavenir-de-leducation-ne-passait-pas-par-les-ecrans-tribune-collective/>

[1] Seul le cabinet du ministre de l'Éducation nationale a daigné nous répondre et nous attendons une date de rendez-vous.

[2] Ces études sont accessibles sur le site du collectif Cose ou dans l'ouvrage La Fabrique du crétin digital, de Michel Desmurget (Seuil, 2019).

[3] Elle serait de 2,5 % aujourd'hui, selon le Réseau action climat.

[4] Selon le rapport de la Cour des comptes de 2019, « Le service public numérique pour l'éducation » (dépenses de 2013 à 2017).

11- Courrier d'un collectif de parents d'élèves contre la mise au télétravail de leurs enfants

https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Courrier-dun-collectif-de-parents-contre-la-mise-au-tele-travail-des-eleves_Dec-2020.pdf

Un collectif de parents du Collège XXX 3 décembre 2020
Ne mettez pas nos enfants en télé-travail

(...)

Vous évoquez, M. le Principal, la possibilité de fournir des tablettes numériques aux enfants qui n'auraient pas d'ordinateur personnel, afin de les aider... Ce n'est pas du tout notre demande, car c'est bien le fait d'imposer aux jeunes du temps d'écran qui pose problème.

(...)

Nous savons que le Ministère et le Rectorat poussent à l'école à distance, pour la simple raison qu'il est moins cher de payer des machines que des profs, des surveillants et des remplaçants. Mais notre communauté éducative doit-elle se conformer à un plan d'économies sans rapport avec l'intérêt des enfants ?

(...)

Qui plus est, sans aucune progressivité, puisque les frais d'école à distance sont sensiblement les mêmes pour toutes les familles, qui n'ont pourtant pas les mêmes moyens, ce qui renchérit le coût de l'école pour les plus modestes, à la manière d'un impôt non-proportionnel.

Nul doute que si nous acceptons aujourd'hui ce transfert de charges de l'État aux familles, le réflexe sera pris par l'Éducation Nationale de demander aux familles de pallier financièrement l'absence physique des professeurs (que cette absence soit liée à une maladie, une situation sanitaire ou une crise des vocations), en exigeant une connexion des élèves le soir après l'école, ou à l'école, au lieu de faire l'effort financier de remplacer les absents.

Nous avons signé un contrat avec nom du collègue et, par nos impôts, avec l'Éducation Nationale, pas avec Microsoft. Nous souhaitons donc que tout le service d'enseignement soit assuré par le collègue qui en a la charge : cours, manuels, devoirs, photocopiés, enseignants et surveillants face aux élèves

(...)

L'inégalité ainsi instituée entre élèves. Certains, dont plusieurs de nos enfants élevés sans écrans, n'ont pas d'ordinateur personnel. Ils ont reçu des relances pour des travaux non rendus, auxquels ils n'avaient tout simplement pas accès. D'autres enfants ont accès à un ordinateur, mais il y a souvent plusieurs enfants par famille qui doivent partager un même outil, ou bien l'ordinateur est dans une pièce commune, peu propice au travail. Il existe par ailleurs des cas d'électro-sensibilité, le plus souvent non-détectés, qui affectent aussi bien les adultes que les enfants, et rendent le travail sur écran particulièrement pénible, voire insupportable. Citation d'une collégienne face à cette situation : « On prend en compte la situation d'une élève dysgraphique en lui permettant de ne pas écrire sur papier, mais moi on ne prend pas en compte le fait que ça me fatigue beaucoup de travailler sur écran

(...)

Quand le temps global d'écran augmente (smartphone, tablette, travail scolaire, jeux vidéos, télévision), il est constaté par toutes les études :

- une baisse de la capacité d'attention et de concentration
- de la fatigue oculaire
- une forte progression de la myopie
- moins d'heures de sommeil cumulées, l'heure d'endormissement retardée
- une baisse des résultats scolaires
- des sentiments de dépression, de baisse de l'estime de soi
- l'exposition aux dangers des réseaux sociaux : cyberharcèlement (surtout envers les filles), fakenews, accès précoce au porno, aux images violentes, risque de radicalisation

12- Télétravail confiné : « Les écrans participent à la diminution de nos capacités de réflexion », selon Michel

Desmurget de l'INSERM, article 20 Minutes

<https://www.20minutes.fr/arts-stars/culture/2927963-20201211-teletravail-confine-ecrans-participant-diminution-capacites-reflexion-selon-michel-desmurget>

En 2019, Michel Desmurget, auteur de *La Fabrique du crétin digital* (Seuil), a mis au jour les dangers de la consommation numérique sur les cerveaux de nos enfants. Mais qu'en est-il du cerveau adulte qui a troqué ses collègues contre un écran lumineux ? Le directeur de recherches en neurosciences à l'INSERM explore avec 20 Minutes les risques des nouvelles contraintes liées à la crise du Covid-19.

« (...) Un humain sur un écran et un humain présent, ce n'est pas du tout la même chose. Notre cerveau ne le vit pas pareil. Lorsqu'un humain est exclu du groupe, les zones qui s'activent dans le cerveau sont, pour une bonne part, les mêmes zones que celles de la douleur physique. On est très dépendant des humains pour notre équilibre mental et émotionnel. On a besoin de vrais rapports avec des vraies gens. Ce que nous montre le confinement, ce n'est pas que c'est extraordinaire de faire des téléconférences, ce sont les limites de l'exercice. S'il y a une explosion des troubles psychiques chez les gens, ce n'est pas simplement parce qu'ils sont obligés de rester chez eux, c'est parce qu'ils sont privés de contacts humains. En enlevant l'humain, on crée un stress important pour le cerveau et pour l'individu.

(...)

On ne traite que ce qui nous paraît pertinent et ce qu'on a appris au cours de l'évolution, c'est que l'humain, non seulement c'est important, mais c'est vital. Notre cerveau a appris à accorder une attention particulière à l'humain. Si vous voyez un humain à travers un écran, ce n'est pas le même engagement cérébral. Vous pouvez faire un effort, mais c'est plus fatigant.

(...)

Toutes les connaissances qui nous permettent de comprendre le monde. Il y a un affaissement marqué de la compétence des jeunes générations dans ce domaine. Une étude de l'université de Stanford a étudié les capacités des jeunes à comprendre l'information qu'ils trouvaient sur Internet. Selon cette étude, les jeunes étaient capables de naviguer entre Facebook, Twitter et Instagram sans difficulté, mais leurs capacités à traiter les informations, à trier le bon grain de l'ivraie, à distinguer les fake news des informations fiables, étaient tellement faibles que cela constituait une « menace pour la démocratie ». En perdant une certaine culture générale, en perdant une certaine richesse de langage et en perdant un certain accès à l'information, on devient plus perméable à ces théories. Auparavant, la majeure partie de notre connaissance du monde, de notre capacité de réflexion, venait de la lecture.

(...)

Des structures et des fonctions qui ne sont pas utilisées ont tendance à s'affaiblir. C'est comme si vous me demandiez : un sportif qui ne bouge plus peut-il perdre certaines capacités physiques ? J'ai envie de répondre oui. La perte est sans doute moins dramatique que l'absence de construction qu'on pourrait avoir chez l'enfant. Une étude montre que les problèmes attentionnels actuels dans la population sont massifs chez les enfants et les ados mais touchent aussi une part de la population adulte.

(...)

On sait qu'un impact fondamental des écrans, c'est le sommeil. Quand vous touchez le sommeil, vous touchez tout ce qui va avec : la mémorisation, l'activité cognitive, l'attention, l'obésité... Il y a des facteurs directs, comme le multitasking sur l'attention, et des facteurs indirects, comme le sommeil. Chez l'adulte, on sait qu'il y a un lien direct entre la consommation d'écrans et l'émergence de la maladie d'Alzheimer. Ce n'est pas un hasard car on sait, par exemple, que la maladie d'Alzheimer dépend profondément de la sédentarité, de l'obésité, du niveau tabagique. Elle dépend d'un certain nombre de facteurs de risques qui sont tous mis en branle par les écrans. Il y a

des problèmes de sénescence chez l'adulte. La sédentarité c'est le prochain grand scandale de santé publique avec les écrans ».

Linky et Cie

13- Compteurs Linky: les inflammables omissions d'Enedis, article Médiapart

29 DÉCEMBRE 2020 PAR CLÉMENT FAYOL

En faisant installer au pas de charge les compteurs Linky pour rentabiliser les 5 milliards d'euros investis dans l'installation nationale, la filiale réseau d'EDF n'a pas toujours tenu compte des normes de sécurité et des voix discordantes dénonçant des risques d'incendie. Face aux réponses insuffisantes de sa hiérarchie, un technicien a alerté le parquet de Caen. Une enquête préliminaire pour « mise en danger d'autrui » est ouverte.

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/201229-Les-inflammables-omissions-dEnedis.pdf>

« (...) Pour respecter les conditions nécessaires, il faut des sections de raccordement d'un minimum de 4 mm quand d'autres générations de compteurs, même récentes, étaient adaptées à des capacités inférieures. Un risque souligné par les notices de l'entreprise qui fabrique le Linky. Risque accentué par le contrôle à distance des compteurs, qui permet une augmentation en puissance sans vérifier les risques d'éventuelles surchauffes causées par des structures non adaptées.

(...)

« Les conditions de sécurité ne sont absolument pas prises en compte, confie un salarié d'Enedis. Nombre d'intervenants ne sont pas électriciens et donc incapables d'analyser l'état d'une installation électrique, on leur demande de poser le compteur, ils le font. »

(...)

Le Parisien soulignait déjà ce problème de vétusté des colonnes électriques et des risques d'incendie. Le quotidien tablait alors sur 300 000 immeubles concernés et parlait de travaux titanesques qui n'ont jamais été effectués de façon globale : « Car sécuriser la colonne montante d'un immeuble peut en effet coûter pour chaque appartement plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'euros. Résultat : le montant global pour rénover ces 300 000 colonnes défectueuses sur tout le territoire risque de s'élever à plusieurs milliards d'euros. »

(...)

En juin dernier, un technicien de la compagnie intervenant à Caen a dénoncé auprès du parquet et de la mairie ce qu'il a observé dans son secteur. Nouveau dans l'installation de ces compteurs, il constate lui aussi, lors d'interventions, que des Linky ont été installés sur des structures non adaptées. Sa hiérarchie est alertée jusqu'au plus haut niveau avec des réponses du cabinet de la direction sans que des solutions ne soient apportées. Et quand il lance des alertes éthiques, on lui répond que son signalement est considéré comme « traité » parce que sa hiérarchie a répondu à ses inquiétudes (lire l'article sur les lanceurs d'alerte). Or aucune consigne ou protocole satisfaisant les normes internes des appareils ne lui a été fourni. Il informe alors le parquet de Caen et la mairie de la situation, le 30 juin 2020 : « Bon nombre de compteurs Linky ont été installés dans Caen, mais aussi à Langrune-sur-Mer, faisant fi des préconisations des fabricants (du Linky) et également aux siennes (Enedis) », écrit-il, nommant plusieurs immeubles de centre-ville concernés. « Avec un compteur Linky, vous pouvez obtenir une augmentation de puissance à distance par téléopération. [...] Aujourd'hui, le risque de voir un incendie se déclencher est grand et je ne peux rester les bras croisés », ajoutait-il.

(...)

(réponse d'enedis) La question des sections de câbles de raccordement est indépendante du

dispositif de comptage.

Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis a la responsabilité de vérifier que la section de câble de raccordement est conforme à la puissance demandée par le client.

14- «Des étincelles sortaient du compteur Linky» : une famille réchappe d'un incendie à Corbeil-Essonnes, article Le Parisien

<https://www.leparisien.fr/essonne-91/des-etincelles-sortaient-du-compteur-linky-une-famille-rechappe-d-un-incendie-a-corbeil-essonne-03-01-2021-8417116.php>

Plusieurs explosions

Vendredi 1er janvier, il est aux alentours de 6 heures quand le père de famille est tiré de son sommeil par des crépitements et les cris de ses filles, des jumelles âgées de 10 ans, qui sont dans leur chambre au dernier étage de cette grande maison. « J'ai monté les escaliers à la nage, relate-t-il mimant le geste de ses bras courant sur les marches comme s'il faisait du crawl. Quand je suis entré dans la chambre, il y avait des étincelles qui sortaient du compteur. » Il tente d'appuyer sur des boutons mais rien n'y fait.

(...)

Le compteur, qui était accroché dans un angle de la chambre des filles de David, est jaune fluo. C'est un Linky, compteur décrit comme intelligent puisqu'il fournit en temps réel les informations sur la consommation des foyers. David a donné son feu vert pour son installation dans cette maison achetée en 2014 après maintes relances de la part d'Enedis. « J'ai dû refuser cinq fois, il y a eu des installateurs qui sont venus sonner à la maison. A chaque fois, j'ai dit non », se souvient-il. Il finit par accepter quand Enedis hausse un peu plus le ton dans les courriers, citant la directive européenne qui impose la pose des Linky.

Aujourd'hui, c'est lui qui change de ton en déposant plainte contre Enedis pour destruction du bien d'autrui. L'expert doit passer dans les prochains jours et la police technique et scientifique a réalisé des constatations afin de déterminer l'origine exacte de l'incendie.

15- Contre le projet de scission d'EDF, une montagne de compteurs Linky jetés devant le siège de La République en marche : les incendies et l'abbération écologique dénoncés par les agents d'Enedis. Articles France info et Le Parisien

https://www.francetvinfo.fr/economie/energie/contre-le-projet-hercule-une-montagne-de-compteurs-linky-jetes-devant-le-siege-de-la-republique-en-marche_4264105.html

(...) Quelque 200 militants CGT ont déversé, mardi 19 janvier, des dizaines de compteurs Linky devant le siège de La République en marche, dans le IIe arrondissement de Paris.

(...) Pendant quelques minutes, le bruit des compteurs vert anis heurtant le bitume a résonné dans l'étroite rue Sainte-Anne, avant d'être remplacé par le chant des militants : "L'électricité et le gaz,

c'est pas pour le privé ! C'est un droit pour tous les usagers !" Un slogan également inscrit sur une banderole déroulée par des manifestants qui vise directement le projet Hercule de scission d'EDF en deux voire trois entités, qui devrait entraîner l'ouverture du capital de certaines branches de l'énergéticien à l'actionnariat privé.

Les incendies et l'abbération écologique du linky dénoncés par les agents d'Enedis :

https://www.youtube.com/watch?v=aY_NY45BMxo&feature=share

16- Jugement de la Cour d'Appel de Bordeaux : le Linky non-obligatoire, explication par Maître Cachard

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Attachment.pdf>

« (...) La cour souligne ensuite que « contrairement à ce qu'affirme la société Enedis, aucun texte légal ou réglementaire, européen ou national n'impose à Enedis société commerciale privée, concessionnaire du service public, d'installer au domicile des particuliers des compteurs Linky, qui entrent certes dans la catégorie des compteurs intelligents ou communicants, c'est-à-dire pouvant être actionnés à distance, mais n'en sont en réalité qu'un modèle ». Autrement dit, le Linky est le résultat d'un choix technico-commercial qui ne saurait être imposé à l'abonné. La cour avait préalablement relevé que les dispositions de la directive 2009/79/CE ne mettent à la charge des abonnés aucune obligation d'accepter son installation. Ce à quoi il faut ajouter que le droit français de l'énergie n'institue aucune servitude de compteur à la charge des abonnés (O. Cachard, L'exposition aux ondes électromagnétiques : LexisNexis, 2020, § 571). Le refus de la pose d'un compteur communicant n'est donc nullement constitutif d'un prétendu délit d'entrave au réseau. (...)

La cour de Bordeaux identifie plusieurs manquements du GRD à des obligations spéciales à l'occasion du déploiement des compteurs et caractérise ainsi des illicéités manifestes.

La première illicéité manifeste résulte de la violation des obligations d'information au titre de l'article L. 111-1 du Code de la consommation par le GRD qui « n'est en mesure de se prévaloir d'aucune prérogative légale ou réglementaire l'autorisant à s'exonérer des obligations résultant des dispositions du droit de la consommation ». Or l'information donnée aux abonnés passait sous silence la fonctionnalité permettant d'identifier, lors de leur mise sous tension, les différents appareils utilisés par l'abonné.

(...)

La seconde illicéité manifeste résulte de la violation du Règlement général sur la protection des données (RGPD) à l'occasion de la collecte et du traitement des données recueillies par le Linky. En effet, alors que les abonnés n'y avaient pas consenti, le GRD communiquait aux fournisseurs d'énergie la courbe de charge sur des « pas de temps » de trente minutes. La violation était manifeste parce qu'elle a été constatée à maintes reprises par l'autorité compétente (CNIL, 31 déc. 2019, délib. MED- 2019-035 (EDF) ; 31 déc. 2019, délib. MED-2019-036 (ENGIE) ; 20 janv. 2020, délib. MEDP-2020-001 (EDF) ; 20 janv. 2020, délib. MEDP-2020-002 (ENGIE)). Au-delà de ces obligations spéciales du GRD, le déploiement du compteur gagnerait aussi à être considéré sous l'angle des droits fondamentaux de l'abonné, en particulier celui de la protection du domicile à laquelle chaque abonné, EHS ou non, peut prétendre ».

17- Cour constitutionnelle de Belgique : les électrohypersensibles protégés contre les compteurs communicants.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
ARRÊT 162/2020

La Cour annule partiellement l'ordonnance qui organise le déploiement des compteurs intelligents à Bruxelles, en ce qu'elle ne protège pas suffisamment les personnes électrosensibles

<https://linky.mysmartcab.fr/ressources/cour-constitutionnelle-linky-belge.pdf>

18- Linky. À Tours, une femme malade obtient le retrait de son compteur par la justice

<https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/enedis/compteur-linky/linky-a-tours-une-femme-malade-obtient-le-retrait-de-son-compteur-par-la-justice-7082088>

Celle-ci, souffrant d'électrosensibilité et d'une maladie de la thyroïde, aurait en effet vu son état de santé se dégrader depuis l'installation du compteur d'Enedis, principal gestionnaire du réseau électrique en France.

C'est notamment ce motif, attesté par plusieurs certificats de son médecin généraliste et d'un oncologue, spécialiste dans l'électrosensibilité, qui a motivé la décision du tribunal. Cependant, ce dernier n'établit pas « avec certitude un lien direct » entre la santé de la plaignante et le compteur électrique mais que le risque sanitaire est renforcé « dans des proportions qui demeurent inconnues ».

La décision du tribunal a également été motivée par les conditions d'installations du compteur. Le dispositif avait été installé en septembre 2018, lors de la visite d'un technicien prévue pour ouvrir une ligne électrique. Celui-ci n'a en revanche pas informé la femme et son compagnon de sa démarche d'installer le compteur Linky. En conséquence, le tribunal judiciaire de Tours a déclaré qu'il y avait un défaut d'information préalable. Cet argument, ajouté aux problèmes de santé de la plaignante, a finalement motivé sa décision.

18 - Victoire contre Linky : un compteur classique remis par Enedis. Le changement d'abonnement n'implique pas la pose

d'un Linky.

Stéphane Lhomme explique :

« Voici un exemple qui montre que l'on peut (et que l'on doit) se battre pour conserver un compteur ordinaire. Vous pouvez lire la situation dans l'article ci-joint. La personne qui voulait la remise en service du compteur ordinaire présent, et le passage de 6kVA à 9kVA, m'a contacté car Enedis prétendait qu'ils ne pouvaient pas faire autrement que de mettre un Linky, en particulier du fait du changement de puissance.

J'ai donc contacté le journal local qui a fait un bon article, et ai motivé les habitants pour exiger d'Enedis la remise en service du compteur ordinaire. Résultat : ce mardi, un agent d'Enedis est venu, a remis le compteur en service, et l'a fait passer sans l'ombre d'un problème de 6kVA à 9 kVA !
CQFD »

Techno-libéralisme numérique

20- « Le cerveau des Chiliens ne sera ni hacké ni manipulé » : le Chili pionnier en « neurodroits »

<https://www.ouest-france.fr/monde/chili/le-cerveau-des-chiliens-ne-sera-ni-hacke-ni-manipule-le-chili-pionnier-en-neurodroits-7093369>

D'un côté, nous allons inclure le principe d'identité mentale dans la Constitution, poursuit le sénateur. De l'autre, nous inscrirons dans la loi l'impossibilité de collecter les données cérébrales, de surveiller et modifier le fonctionnement du cerveau sans le consentement de la personne. L'application des neurosciences a depuis longtemps dépassé le champ médical. L'imagerie par résonance magnétique (IRM) est utilisée depuis des décennies par la justice américaine pour déterminer la responsabilité d'un accusé. Le marketing, l'armée, la politique ou encore l'éducation s'appuient aussi sur ces techniques. Il devient indispensable de réguler ces usages, notamment ceux comprenant une interface cerveau machine, ajoute Pedro Maldonado, directeur du département de neurosciences à l'Université du Chili.

Les enjeux financiers des entreprises de neurotechnologie sont colossaux. Facebook conçoit un bracelet pour contrôler un ordinateur ou écrire un texte par la pensée. À travers sa start-up Neuralink, le fantasme d'Elon Musk mise, lui, sur un implant cérébral pour redonner parole et mobilité aux personnes paralysées. En Chine, des entreprises ont équipé, avec l'accord du gouvernement central, leurs ouvriers de casques munis de capteurs pour évaluer leur état émotionnel et améliorer la productivité.

Dans cinq à dix ans, il sera possible de déchiffrer la pensée et bientôt de la manipuler, prédit Rafael Yuste, chercheur à l'université Columbia, à New York, et proche du sénateur Guido Girardi. Il est urgent d'éviter de possibles dérives de la part d'entreprises voire de certains États.

Avant de conseiller les législateurs chiliens, ce neurobiologiste espagnol a été à l'origine du projet Brain, lancé en 2013 sous Barack Obama : doté d'un budget de 6 milliards de dollars, il ambitionne de réaliser une carte détaillée de l'activité cérébrale et d'être capable de la modifier.

21- Simulmatics : le big data au service de la manipulation politique 50 ans avant Facebook.

<https://maisouvaleweb.fr/simulmatics-le-big-data-au-service-de-la-manipulation-politique-50-ans-avant-facebook/>

Avec IF THEN : how the Simulmatics Corporation invented the future, l'historienne Jill Lepore retrace la passionnante histoire de Simulmatics, une entreprise tombée dans l'oubli, et pourtant pionnière des « big data » à des fins de manipulation politique. Le récit de Lepore nous mène en pleine guerre froide et pose, des décennies avant l'affaire Cambridge Analytica, les grands enjeux de la prédiction algorithmique sur les terrains électoral, militaire et publicitaire. Elu livre de l'année The Financial Times, IF THEN est certainement une brique qui manquait à l'histoire de l'informatique.

(...)

C'est aussi le début du profilage à la granularité de l'individu. Il ne s'agit plus de défendre des idées au nom d'une vision du monde, mais de concevoir un programme susceptible de répondre aux opinions exprimées par des personnes isolées les unes des autres.

(...)

De façon plutôt prémonitoire, il écrit en 1968, dans la revue « Science and Technology », que « la révolution des communications, ce meilleur des mondes « connecté », ouvrira un nouvel âge hyper-individualiste au sein duquel, par exemple, des flux d'informations customisés seront mis en place, et cela signifiera que les gens ne verront que les informations qu'ils veulent voir ».

(...)

Greenfield et Pool renouent avec leurs vieux rêves de prédictions. Si ce n'étaient les noms, on jurerait que Lepore nous parle des années 2010, et que ses personnages ne sont autre qu'Eric Schmidt (Google) ou Mark Zuckerberg (Facebook) : « ils croyaient qu'en simulant le comportement humain, leur « People Machine » allait pouvoir permettre d'éviter tous les désastres. Elle pourrait vaincre le communiste. Empêcher les insurrections. Vendre du dentifrice. Accélérer l'information. (...) Gagner la guerre au Vietnam (...) prévoir les émeutes raciales et les épidémies (...) en finir avec le chaos. » Plusieurs fois dans l'ouvrage, Lepore rappellera que Simulmatics se voyait comme « la Bombe A des sciences sociales ».

(...)

Nous sommes quelques années après la crise du Cuba, Mc Namara est secrétaire à la Défense et Simulmatics tente de prévoir les insurrections dans les pays en développement. L'Amérique latine est son terrain de prédilection. L'équipe prétend pouvoir simuler l'économie du pays, et propose à ses gouvernants un modèle de développement capable de vacciner l'économie locale contre le virus communiste.

(...)

Un autre grand terrain d'action privilégié par Simulmatics sera la guerre au Vietnam. C'est sous la présidence de Johnson (Kennedy est assassiné en 1963) que la DARPA demande à Simulmatics de se lancer dans différents travaux en Asie du sud-est. Les objectifs sont pluriels. D'abord, mieux utiliser les ordinateurs afin d'organiser la guerre de façon plus rationnelle. Simulmatics mettra au point des modèles de données afin de répondre à cet « objectif ». Le prix du riz, la taille des populations, le nombre de tanks, de troupes, d'hélicoptères ou encore l'inflammabilité des tiges de

céréales seront ainsi agrégés dans d'immenses bases de données, afin de mieux guider l'action militaire. En parallèle, il sera question de concevoir un « modèle de l'esprit vietnamien », à partir duquel les actions de propagandes devraient être pensées. Lepore exhibe l'immense cynisme dans lequel les Etats-Unis s'embourbent alors, parachutant des caisses de flyers incitant leurs ennemis à faire défection et à rejoindre le Sud, tout en bombardant massivement les populations civiles, en détruisant leurs récoltes, en produisant la peur, l'effroi et la mort.

Plus cynique encore, l'historienne s'attarde sur les conditions de récolte et de production des données censées nourrir les modèles. Beaucoup d'entre elles émanent de questionnaires administrés dans des villages, ou à des exilés politiques dont il faudrait comprendre les raisons et motivations. L'enquête de Lepore est à cet égard impressionnante. L'historienne retrace de nombreux parcours individuels, et notamment ceux d'interprètes vietnamiens, ou encore de salariés qui depuis l'intérieur de l'entreprise, signalent que les entretiens sont tout simplement ineptes. Les questions ont été rédigées en chambre, sans ne tenir aucun compte de l'expérience des personnes interviewées. Elles dénotent non seulement une grave méconnaissance des méthodes des sciences sociales, mais aussi un profond désintérêt pour le vécu des populations locales. Ce sont pourtant bien ces questionnaires qui serviront de base « rationnelle » pour poursuivre l'effort de guerre sur des bases statistiques.